

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de présents :

14

Lundi 21 Septembre 2020

Quorum :

14

*Ordre du jour :*

- 1. Point 1 : Organisation des élections*
- 2. Point 2 : Vote d'actions*

## Administration

Secrétaires séance	JANEY Carine et MONTAU Valérie	FONCTION	Présent	Excusé	Absent
	VENIANT Jean-Régis	Proviseur	X		
	MINIER Ronan	Proviseur adjoint	X		
	DOMENGE Pascale	Gestionnaire Agent comptable	X		
	BARBET Danièle	Conseiller Principal d'Éducation	X		

## Personnalités

	BERGÉ Mathieu	Représentant le conseil régional		X	
	DERVILLE Sandrine	Représentant le conseil régional		X	
	MARTIN-DOLHAGARAY Christine	Représentant la communauté BAB			
	TAIEB Valérie	Représentant la municipalité			

## Personnels d'enseignement, de direction, d'Éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique et de documentation

	JEULT Jean-Michel	SE UNSA SGEN CFDT	X		
	LUCU PASCAL		X		
	BESSARD Catherine		X		
	IACHEMET Lucio	SNES FSU	X		
	BREIL BOIN Isabelle		X		
	ETCHEBERRY Françoise CASTLE Robert		X		
	RICCI Lucile DAMMERS Bianca		x		

## Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service

	HANNEQUIN Sabine	LISTE SANS ETIQUETTE		x	
	LECUNA Eric		X		
	POZO Pierre				x

## Parents d'élèves

	FAUP Pascale	FCPE	X		
	MONTAU Valérie			X	
	DUFLOT Kristina		X		
	JANEY Carine	BIGA BAÏ		X	
	CAUSSADE Jacques			X	

## Élèves

	FOIXET Cilia	TL2			
	LAMBERT Raphaël	TL3ES1			
	AURIAC Benjamin	2 <sup>NDE</sup> 10			
	MANUEL Esther	1 <sup>ère</sup> 12			
	LOKO Kpadé	EC2			

La séance commence avec :

## 1. Organisation des élections

Ce conseil d'administration a été saisi pour consultation par rapport à l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration ;

Depuis la rentrée 2019 il est possible d'organiser l'élection des représentants des parents d'élèves par un vote exclusivement par correspondance.

Pour cela afin de se conformer aux dispositions du décret n° 2019-838 du 19 août 2019 (art4) portant diverses mesures de simplification, le conseil d'administration doit être consulté sur proposition du chef d'établissement.

Dans un contexte sanitaire peu favorable et en constante évolution, cette option est à envisager pour favoriser une mobilisation plus importante des parents d'élèves et éviter un brassage de population dans l'enceinte de l'établissement.

La question posée a été de savoir s'il n'y avait pas la possibilité de passer sur une dématérialisation totale de ces élections. En l'état actuel de la réglementation ce type de vote n'est pas autorisé L'article R421-30 du code de l'éducation ne mentionne pas le vote électronique mais uniquement le vote « physique » (nécessitant un matériel de vote : bulletins de vote, enveloppes...), que ce soit le vote à l'urne (sur site) ou par correspondance.

La proposition qui est faite pour le scrutin de cette année scolaire est de procéder uniquement à un vote par correspondance.

Le planning est le suivant :

- Dépôt des candidatures pour le lundi 28 sept à 17h
- Mise sous pli le mercredi 30 sept à partir de 13h en salle de réunion
- Remise des enveloppes aux élèves entre le jeudi 1 et le vendredi 2 oct.
- Envoi d'un mel aux familles pour donner le cadre de cette élection et expliquer la distribution du matériel de vote aux élèves.
- Fin du scrutin le vendredi 9 octobre à 16h. Le dépouillement se fera en suivant.

## 2. Vote d'actions

Ce conseil d'administration a permis de passer le tableau des actions et sorties culturelles avec financement. Le contexte sanitaire de ces derniers mois a bousculé le fonctionnement. Le choix face à l'incertitude de l'avenir a été de retarder la présentation aux membres du conseil d'administration de ce document. Voir annexe n° 1

Vote à l'unanimité.

Présentation du programme des actions et sorties culturelles et pédagogiques sans participation financière pour l'année scolaire 2020. Voir annexe n° 2

Vote à l'unanimité.

Fin de la séance à 19h.

### *Levée de séance*

Le secrétaire de séance

M.VENIANT



Jean-Régis VENIANT

